

DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE
Budget 2023-2024
Point de réception CTBM

	Description				Explications	
	(1)	(2)	(3)	(4)	Volumes (5)	Coûts (6)
	Portion fixe	CMC	Coûts	Tarif¹		
		10 ³ m ³	\$	¢/m ³ /jour		
	Obligation minimale quotidienne					
1	Taux unitaire - Volet Investissements ⁴	15,6	149 257	5,116	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Coûts reliés aux investissements en capital des actifs de raccordement ² .
2	Taux unitaire - Volet Distribution ⁵	15,6	87 041	2,984	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Représentent 4 % des coûts d'investissement du poste d'injection. Pour la conduite, un maximum de 4 % des coûts d'investissement est utilisé, jusqu'à concurrence de 30 % de l'investissement total. Les modifications concernant la répartition des coût communs et le retrait des frais financiers, comme approuvé par la Régie dans la décision D-2023-127, sont également appliquées. ³
	Portion variable	Volumes	Coûts	Tarif		
		10 ³ m ³	\$	¢/m ³		
3	Taux unitaire au volume injecté	3 800	6 772	0,178	Projection des volumes injectés par CTBM.	Constitués des redevances volumétriques allouées au client.
4	Taux unitaire pour les volumes livrés en territoire	0	0	0,000	La zone de consommation (Montérégie) peut absorber l'ensemble des volumes injectés à ce point de réception.	
5	Taux unitaire pour les volumes livrés hors territoire	0	0	0,700	Aucun volume n'est prévu être livré hors territoire.	

⁽¹⁾ Applicable à compter du 28 mars 2024 (187 jours).

⁽²⁾ D-2011-108.

⁽³⁾ D-2022-123 et D-2023-127.

DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE
Budget 2023-2024
Point de réception CTBM

(1)	(2)	(3)	
Coût de service	Lien avec les tarifs D _R	Coût 000 \$	
1	Coûts de distribution non liés au réseau gazier	Partie fixe - volet distribution	-87
2	Redevances	Partie variable	-7
3	Taxe sur les services publics		-15
4	Amortissement		-53
5	Coût d'intérêt	Partie fixe - volet investissement	-23
6	Impôts		-20
7	Coût de l'équité		-39
8	Coût de service total		-243
Coût et revenu tarifaire			
9	Coût de service		-243
10	Revenu tarifaire		-243

Projet CTBM	
1	Coûts poste d'injection (\$) 1 677 908
2	Coûts de la conduite (\$) 4 954 301
3	Coûts communs (\$) 1 050 092
4	Autres coûts (terrain et servitudes) \$ 35 698
5	Coûts totaux (\$) ¹ 7 717 999
6	Subvention (\$) ² 5 461 877
Méthodologie proposée d'établissement des coûts de catégorie C ³	
7	Coûts du poste d'injection (\$) 1 943 575
8	Coût de la conduite (\$) (borne de 30 % si applicable) 2 315 400
9	Coûts totaux (\$) 4 258 975
10	Coûts du volet distribution (\$) non liés au réseau gazier 170 359
11	Pourcentage de l'investissement (%) 2,21%

⁽¹⁾ Révision des coûts totaux qui se sont avérés plus bas que prévu. Un écart a été observé entre les coûts totaux estimés de 8,87 M\$ (R-4213-2022, p. 6 de la pièce B-0422, Énergir-Q, Document 16) et les coûts finaux de 7,72 M\$. Cet écart est principalement lié à la modification des tranchées en forage lors de la construction du bouclage.

⁽²⁾ Montant total de la subvention de CTBM (phase 1 et le bouclage), dont 1 682 810 \$ pour le bouclage qui représente 50 % des coûts admissibles. Les coûts totaux finaux du bouclage étant plus bas, la subvention totale est également plus basse, passant de 2,36 M\$ (R-4236-2023, p. 16 de la pièce B-0005, Énergir-1, Document 1) à 1,68 M\$. Le producteur a reçu, le 28 mars 2024, le premier de trois versements de sa subvention pour le bouclage. Par souci d'efficacité et de simplicité, Énergir dépose un taux avec le montant total des trois versements de la subvention envisagée pour le producteur. Cette approche évitera la récurrence de demandes de mise à jour du tarif.

⁽³⁾ Puisque les coûts totaux pour le bouclage ont été révisés, les coûts de catégorie C ont également été revus. Les coûts du volet distribution non liés au réseau gazier passent de 190 169 \$ (R-4213-2022, p. 6 de la pièce B-0422, Énergir-Q, Document 16) à 170 359 \$ en raison de la baisse des coûts totaux du projet.

DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE
Budget 2023-2024
Point de réception WAGA Cowansville

	Description				Volumes	Explications	Coûts
	(1)	(2)	(3)	(4)			
	Portion fixe	CMC	Coûts	Tarif¹			
		10 ³ m ³	\$	¢/m ³ /jour			
	Obligation minimale quotidienne						
1	Taux unitaire - Volet Investissements	9,9	0	0,000	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Coûts reliés aux investissements en capital des actifs de raccordement ² .	
						Représentent 4 % des coûts d'investissement du poste d'injection. Pour la conduite, un maximum de 4 % des coûts d'investissement est utilisé, jusqu'à concurrence de 30 % de l'investissement total. Les modifications concernant la répartition des coût communs et le retrait des frais financiers, comme approuvé par la Régie dans la décision D-2023-127, sont également appliquées. ³	
2	Taux unitaire - Volet Distribution	9,9	41 603	4,687	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.		
	Portion variable	Volumes	Coûts	Tarif			
		10 ³ m ³	\$	¢/m ³			
3	Taux unitaire au volume injecté	685	1 221	0,178	Projection des volumes injectés par WAGA Cowansville.	Constitués des redevances volumétriques allouées au client.	
4	Taux unitaire pour les volumes livrés en territoire	0	0	0,000	La zone de consommation (Estrie) peut absorber l'ensemble des volumes injectés à ce point de réception.		
5	Taux unitaire pour les volumes livrés hors territoire	0	0	0,700	Aucun volume n'est prévu être livré hors territoire.		

⁽¹⁾ Applicable à compter du 3 juillet 2024 (90 jours).

⁽²⁾ D-2011-108.

⁽³⁾ D-2022-123 et D-2023-127.

DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE
Budget 2023-2024
Point de réception WAGA Cowansville

(1)	(2)	(3)
Coût de service	Lien avec les tarifs D _R	Coût 000 \$
1	Coûts de distribution non liés au réseau gazier	Partie fixe - volet distribution -42
2	Redevances	Partie variable -1
3	Taxe sur les services publics	0
4	Amortissement	0
5	Coût d'intérêt	Partie fixe - volet investissement 0
6	Impôts	0
7	Coût de l'équité	0
8	Coût de service total	-43
Coût et revenu tarifaire		
9	Coût de service	-43
10	Revenu tarifaire	-43

WAGA Cowansville		
1	Coûts poste d'injection (\$)	1 723 015
2	Coûts de la conduite (\$)	4 053 246
3	Coûts communs (\$)	1 285 730
4	Autres coûts (terrain et servitudes) (\$)	14 942
5	Coûts totaux (\$)	7 076 933
Méthodologie proposée d'établissement des coûts de catégorie C		
6	Coûts du poste d'injection (\$)	2 106 538,54
7	Coût de la conduite (\$) (borne de 30 % si applicable)	2 123 079,90
8	Coûts totaux (\$)	4 229 618,44
9	Coûts du volet distribution (\$) non liés au réseau gazier	169 184,74
19	Pourcentage de l'investissement (%)	2,39%

4. Le service de gaz naturel doit être interrompu au moins un jour complet par année sauf pour le service de « gaz d'appoint concurrence »;
5. Chaque année, le distributeur doit transmettre à tous ses clients interruptibles une copie de sa politique d'interruption ; une copie de cette politique est aussi disponible à tout autre client qui en fait la demande;
6. En cas de défaut par le client de respecter l'avis d'interruption émis par le distributeur, ce dernier pourra procéder à une interruption à l'adresse de service sans qu'il ne lui soit nécessaire d'en aviser plus amplement le client.

14.4.7 PROLONGATION DE CONTRAT

Le client peut prolonger son contrat d'une année en conservant la même réduction pour la durée du contrat pourvu qu'il le fasse avant l'expiration de son contrat dans le délai minimal suivant :

$$\frac{\text{Durée du contrat en mois} - 12}{2}$$

Le délai ne peut excéder 24 mois.

14.5 SERVICE DE RÉCEPTION D_R

14.5.1 APPLICATION

Pour tout client désirant injecter du gaz naturel produit à l'intérieur du territoire desservi par le distributeur dans le réseau du distributeur.

14.5.2 TARIF DE RÉCEPTION

Les taux du tarif de réception peuvent être ajustés périodiquement pour refléter le coût réel.

14.5.2.1 Taux aux points de réception

14.5.2.1.1 Obligation minimale quotidienne

Pour chaque m³ de capacité maximale contractuelle (CMC), les taux unitaires applicables sont les suivants, selon le point de réception :

Point de réception	Taux – Volet Investissements (¢/m³/jour)	Taux – Volet Distribution (¢/m³/jour)
ADM Agri-Industries Company	0,401	1,275
Coop Agri-Énergie Warwick	0,000	0,898
CTBM (taux révisé, applicable le 28 mars 2024)	5,116	2,984
Québec, Ville de (applicable le 6 février 2024)	6,443	1,032
Saint-Hyacinthe	0,329	0,382
SÉMECS	0,000	0,452
WAGA (Saint-Étienne-des-Grès)	0,000	0,532
WAGA (Chicoutimi) (taux corrigé, applicable le 5 déc. 2023)	0,000	5,850
WAGA (Cowansville) (applicable le 3 juillet 2024)	0,000	4,687

14.5.2.1.2 Taux unitaires au volume injecté

Pour chaque m³ de volume injecté, le taux unitaire est de 0,178 ¢/m³.

notice received from the distributor. The distributor must give such interruption notice at least 2 hours before the beginning of the interruption;

4. Except for the "Competitive Make-Up Gas" service, natural gas service must be interrupted at least one full day per year;
5. Each year, the distributor must send to all its interruptible customers a copy of its interruption policy; a copy of the policy is also available to any customer who requests it.
6. In case of default by the customer to comply with the interruption notice issued by the distributor, the latter can proceed to an interruption at the service address without it being required to notify the customer in more details.

14.4.7 CONTRACT EXTENSION

A customer may extend its contract by one year and maintain the same reduction for the contract term provided it does so at least the following number of months prior to the expiry of its contract:

$$\frac{\text{Contract Term in Months} - 12}{2}$$

The time cannot exceed 24 months.

14.5 RECEIPT SERVICE DR

14.5.1 APPLICATION

For a customer who wishes to inject natural gas produced in the territory served by the distributor into the distributor's gas system.

14.5.2 RECEIPT RATE

The receipt rates may be periodically adjusted to reflect actual cost.

14.5.2.1 Prices at Receipt Points

14.5.2.1.1 Minimum Daily Obligation

For each m³ of maximum contractual capacity (MCC), the unit prices shall be as follows, depending on the receipt point:

Receipt Point	Price – Investments section (¢/m³/day)	Price – Distribution section (¢/m³/day)
ADM Agri-Industries Company	0.401	1.275
Coop Agri-Énergie Warwick	0.000	0.898
CTBM (revised price, as of March 28, 2024)	5.116	2.984
Quebec City (as of Feb. 6, 2024)	6.443	1.032
Saint-Hyacinthe	0.329	0.382
SÉMECS	0.000	0.452
WAGA (Saint-Étienne-des-Grès)	0.000	0.532
WAGA (Chicoutimi) (correction, as of Dec. 5, 2023)	0.000	5.850
WAGA (Cowansville) (as of July 3, 2024)	0.000	4.687

14.5.2.1.2 Unit Prices for the Volume Injected

For each m³ of volume injected, the unit price shall be 0.178¢/m³.